



FORMATION MASSAGE AU BOL KANSU



Module de base 1

- Introduction à l'ayurvéda ✓
- Massage Mains ✓
- Massage du visage ✓
- Essentiellement pratique ✓

informations

formationstellura@gmail.com ✓

centretellura.be 

Bois de villers 

Formation « Massage au bol Kansu base 1 »

🌿 **Découvrez l'Art du Massage Traditionnel au Bol Kansu** 🌿

Plongez dans l'univers apaisant et revitalisant de l'Ayurveda avec notre formation exclusive sur le massage au bol kansu.

Ce soin ancestral, originaire de l'Inde, utilise un bol en alliage de métaux précieux pour équilibrer les doshas, favoriser la circulation sanguine et libérer les tensions accumulées dans le corps.

Pourquoi Choisir le Bol Kansu ?

✨ Équilibre Émotionnel : Le bol kansu est connu pour ses propriétés énergétiques, aidant à apaiser l'esprit et à réduire le stress.

✨ Soin Profond : Sa forme unique permet d'atteindre les zones de tension avec une douceur incomparable, offrant un véritable lâcher-prise.

✨ Formation Complète : Notre programme vous guide à travers les techniques essentielles, la philosophie ayurvédique et l'anatomie du corps, pour vous permettre de maîtriser cette pratique avec confiance. La formation se décline en deux modules :

- Massage visage et mains
- Massage pieds

✨ Certification : À l'issue de la formation, recevez un certificat qui attestera de vos compétences en massage au bol kansu.

Pour Qui ?

Cette formation s'adresse à tous, que vous soyez praticien en bien-être, thérapeute ou simplement passionné par l'Ayurveda. Aucun prérequis n'est nécessaire

La formatrice :

VAN Christelle : praticienne passionnée en Ayurvéda, elle ne cesse de se former dans cette discipline (centre EIBE, CRP de bastogne, centre tapovan, sophie benabi, ...) et d'explorer les différentes facettes de cette méthode de santé holistique.

Praticienne en énergétique opérative et dans diverses disciplines en lien avec l'énergétique, elle vous transmettra son savoir et son savoir-faire au cours des différents modules pratiques et théoriques de la formation.



Informations pratiques :

Dates des modules

Le lundi

- 02/03/2026

Horaire de 9h00 à 17h00

Condition financière

- 130€ à régler comme suit:
 - 50€ faisant valeur d'inscription
 - 80€ à régler **lors du module**

Le montant inclus :

- Les notes de cours
- Les cours magistraux
- Les collations durant les pauses
- Le thé, l'eau et le café
- Le prêt du matériel de pratique

Possibilité d'acheter son bol kansu lors de la formation.

Lieu de la formation :

Centre TELLURA

Rue Biname Bajart 32/2

5170 Bois de Villers



CENTRE TELLURA

Centre de formation en énergétique

Administration : Rue Biname Bajart 32/2 5170 bois de villers

Mail : formationstellura@gmail.com

Contrat d'inscription : Formation « kansu visage et mains »

Modules	Nombre	Coût cours
Acompte faisant valeur d'inscription	1	50€
Formation « kansu visage et mains »	1	80€
Total à payer sur le compte BE26 36310700 9329		130€

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules - les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom :

Rue et n° : Code Postal

Ville... Pays Téléphone fixe : Tél. portable :

E-mail :

Date de naissance :

Profession actuelle :

T.V.A. (si d'application) :

Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-dessus. Il confirme avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accord avec elles. Il verse le montant requis au compte bancaire **BE26 36310700 9329** du centre TELLURA au moins 15 jours avant le début des cours. De son côté le centre TELLURA s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditions générales. Lors de son inscription, le participant autorise les prises de vues durant les cours, et l'utilisation de ces dernières, dans le but promotionnel des formations

Signature du candidat

CENTRE TELLURA

(Précéder la signature de la mention «**lu et approuvé**»)

Signature et cachet

Date :

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) sous-signé(e) et le centre TELLURA.

1. Les formations sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
 - 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenue.
 - 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par la Poste ou par mail.
 - 2.4. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
 - 2.5. L'inscription engage le(a) candidat(e) **pour le Cycle entier**. En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
 - 2.6. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que **toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées**. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - 2.7. Le centre TELLURA se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
 - 2.8. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que l'Institut annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
4. Les frais d'étude seront payés comme convenu selon modalités d'inscriptions.
5. Tous les montants sont payables en Belgique, uniquement sur le compte **BE 26 3631 0700 9329** centre TELLURA, tous frais bancaires à charge du candidat.
6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. Le centre TELLURA se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indu qui peut être fait du contenu des présentes études.
9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique du centre TELLURA, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation, sauf accord contraire avec le Directeur de formation, pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000€.
10. Les activités du centre TELLURA sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité – accidents régulière et valide pour la Belgique.
11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
12. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
13. En cas de litige, le for juridique est le tribunal de Namur.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »